



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2018

n°16-2018

OUVERTURE D'UNE FORMATION ASSISTANT ANIMATEUR D'EQUITATION (AAE) AU CENTRE EQUESTRE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **LUNDI 23 AVRIL 2018 à 16 heures** à **SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 avril 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Mme Florence MAZIER

M. Jean-Manuel COUSIN

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale, 1^{ère} vice-présidente du SMPH,

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseiller départemental, Président du SMPH

Conseiller départemental, 4^{ème} vice-président du SMPH

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo, 2^{ème} vice-président du SMPH,

Maire de Saint-Lô, 3^{ème} vice-président du SMPH

Conseillère municipale de Saint-Lô

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaire

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Pôle Hippique,

Vu la demande sollicitée par le centre équestre de la Renardière, qui forme des BPJEP'S, pour la mise en place d'une formation préparatoire, afin que les élèves qui intègrent le BPJEP'S aient un meilleur niveau ;

Vu les habilitations du responsable pédagogique du centre équestre du pôle hippique de Saint-Lô et les compétences de l'ensemble des agents du pôle hippique pour les différents thèmes abordés dans le programme de la formation ;

Vu la demande de reconnaissance de la structure auprès de la Fédération Française d'Equitation (FFE) pour pouvoir dispenser cette formation ;

Considérant que 6 stagiaires pourraient intégrer dès septembre 2018, pour 10 mois, cette formation, dont le coût, défini par (FFE), s'élève à 150 € HT/mois/stagiaire ;


Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents :

- décide la création de cette formation Assistant Animateur d'Equitation (AAE), sous réserve de l'habilitation auprès de la FFE ;
- charge Monsieur le Président de faire tout ce qui sera utile et nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

